AL BAYANE

Yasmina Baddou au Caire : Sévir contre la maltraitance des enfants (6/29/2005)

Le Maroc s¹attend à ce que le plan d¹action national pour l¹enfance (2005-2015) apporte des réponses efficaces et des solutions pratiques à la problématique de la maltraitances des enfants, a affirmé Mme Yasmina Badou, secrétaire d¹Etat chargée de la famille, de l¹enfance et des personnes handicapées.
Dans une allocution prononcée en son nom devant la réunion consultative de la région du Moyen Orient et de l¹Afrique du Nord, tenue au Caire sur l¹étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants, Mme Baddou a indiqué que ce plan d¹action a déterminé un ensemble de mesures et de programmes dans les domaines de la santé et de l¹éducation, ainsi qu¹en matière de protection des enfants contre toutes les formes de violence et de maltraitance.
Mme Baddou a rappelé l¹Initiative nationale pour le développement humain lancée en mai par S.M. le Roi Mohammed VI pour faire face à l¹exclusion et la marginalisation sociale et lutter contre la pauvreté qui touche des couches de la société marocaine. Cette initiative, a-t-elle dit, favorisera la mise en oeuvre des dispositions du plan national pour l¹enfance dans un climat national qui encourage et contribue à la réalisation des objectifs tracés. Dans ce sens, elle a rappelé la création de conseils communaux des enfants pour favoriser l¹application du droit des enfants, l¹éducation aux valeurs de citoyenneté et de l¹exercice démocratique, et pour amener les institutions élues à prendre en considération les problèmes des enfants dans leurs programmes et plans de développement local. Elle a également souligné les efforts déployés par le Maroc pour encourager les expériences de soutien et de développement des mécanismes de coordination et de l¹échange des expertises pour assurer les droits de l¹enfant dans le monde arabe, soulignant la détermination du Maroc à ¦uvrer davantage pour mobiliser les moyens nécessaires de protection des enfants.
Mme Baddou a rappelé l¹approbation par le Maroc de nombreuses conventions internationales relatives aux droits des enfants, l¹abolition de toutes les formes de discrimination à l¹égard des femmes, la lutte contre la torture et la maltraitance.
Conformément aux engagements pris par le Maroc, Mme Baddou a rappelé le lancement d¹un chantier national visant l¹adaptation des législations nationales avec les conventions internationales.
Dans ce contexte, Mme Baddou a mentionné plusieurs amendements introduits à un ensemble de textes, dont le code de procédure pénale, la loi sur la prise en charge des enfants abandonnés, l¹état civil et le code de travail ainsi que la publication de lois rendant obligatoire l¹enseignement des enfants de moins de 15 ans.
Ce processus a été couronnée par l¹instauration du code de la famille, dont l¹élaboration a bénéficié du soutien royal, a-t-elle souligné affirmant que ce code est à même de jeter les fondements d¹une société démocratique et moderniste fondée sur les principes de l¹égalité et de la justice.
Par ailleurs, elle a souligné l¹importance de cette réunion consultative dans l¹évaluation des efforts déployés par les pays de la région pour promouvoir les droits des enfant arabes, relever les difficultés et chercher les voies et mécanismes à même de le protéger contre toute forme de violence.